

## Conclure un PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un accord entre deux adultes pour structurer leur vie commune, indépendamment de leur genre. Cependant, ce contrat ne peut être signé entre des parents ou si l'une des personnes est déjà mariée ou a déjà signé un PACS (loi n°99-944 du 15 novembre 1999).

### Les modalités

Cas général



Cas particuliers



### Faire sa demande

Auprès du service de l'état civil



#### MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76  
93701 Drancy Cedex

#### HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
Le jeudi jusqu'à 19h30  
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser